



ACTIONS ET LIAISONS DANS LES ÉCOLES FRANÇAISES D'ANTANANARIVO ET PROVINCES
Association réputée étrangère agréée par arrêté N° 2812/99 du 23 Mars 1999 du Ministre de l'Intérieur
Pour une école laïque, plus juste, plus équitable et plus démocratique

à Monsieur le Conseiller de Coopération
 Et d'Action Culturelle de
 L'Ambassade de France

Objet : Cantines scolaires.

Lors du dernier Conseil Consulaire sur les Bourses Scolaires, il a été proposé une modification du nombre de repas à prendre en compte dans le calcul de la bourse de cantine versée aux familles boursières dont les enfants sont scolarisés à l'EPFB et l'EPFD, et sans modification du barème de base du coût des repas soit 9.450 Ariary.

Ce complément de prise en charge, bien que ne modifiant pas le droit à l'ouverture de l'aide à la scolarité, nécessite certainement un accord de l'AEFE et de la Commission Nationale des Bourses, et dans ce cas ne devrait pouvoir être mise en œuvre qu'après la tenue de la CNB prévue les 16 et 17 décembre 2016.

Aussi, compte tenu de la mesure sociale évidente de cette prise en charge, du nombre réduit d'enfants concernés (moins d'une quarantaine), mais également du fait que cette nouvelle dépense est entièrement contenue dans l'enveloppe financière attribuée à Madagascar, je sollicite, à titre tout à fait exceptionnel, que cette proposition puisse être accordée dès la rentrée des vacances de novembre ou dans les délais les meilleurs que ceux supposés.

Il est évident que cela demande un travail supplémentaire pour vos équipes qui ont dû certainement engager des réflexions pour harmoniser de façon définitive les actions menées dans les différents établissements, mais le contexte local et la malnutrition des jeunes enfants que vous n'ignorez certainement pas nécessitent l'application de cette mesure d'urgence le plus tôt possible.

Je sais pouvoir compter sur votre appui pour qu'une solution rapide soit mise en œuvre dans l'intérêt de tous.



Copie à
 Monsieur le Consul général de France
 Monsieur le Proviseur du LFT
 Mesdames et Messieurs les Conseillers Consulaires